

Circuit de la Peyrute à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt



Randonnée n°249219

Une randonnée proposée par Office de Tourisme du Pays Foyen

Une petite mise en jambes idéale pour découvrir une palette très riche et diversifiée de paysages le long de la Dordogne et au cœur des coteaux, pour la plupart encore à vocation viticole. Le parcours permet de balayer les trésors de cette commune rurale : une faune et une flore variées et un patrimoine préservé.

Durée :	1h55	Difficulté :	Facile
Distance :	5.54km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	103m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	103m	Région :	Périgord
Point haut :	121m	Commune :	Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt (33220)
Point bas :	13m		

Description

Se garer sur le parking de la Mairie.

(D/A) À la sortie du parking, prenez à gauche, traversez la D20 et virez à gauche pour rejoindre les berges.

(1) Suivez ensuite le chemin de halage vers la gauche jusqu'à arriver à la Rue du Passeur.

(2) Tournez à gauche pour rejoindre la D20. Partez à gauche sur une dizaine de mètres puis prenez à droite sur le sentier menant au Moulin de la Ferraille, planté là-haut sur les bords des rochers. Une fois au sommet, avancez-vous de 50m sur la gauche pour profiter du point de vue exceptionnel. Poursuivez votre marche, rejoignez la maison Pasquon en bord de route. Suivez cette route, vers le Nord, sur environ 400m.

(3) Tournez à gauche à l'intersection puis prenez tout droit sur le sentier derrière la grosse ferme. À la sortie du bois, vous arrivez sur une petite route.

(4) Tournez à gauche. Au carrefour de la D708, empruntez le court passage à gauche puis la route remontant sur une centaine de mètres. Continuez à gauche à l'intersection et faites encore 100m.

(5) Tournez à droite sur le sentier dit "des Carrières" qui vous ramènera au bord des rochers. Descendez par le passage abrupt, poursuivez votre descente jusqu'à la D708 (*attention à la circulation !*).

(6) Poursuivez votre chemin, tout droit le long de la route jusqu'à la Rue du Moulin. Tournez alors à gauche puis à droite dans la Rue des Fleurs. Poursuivez tout droit aux carrefours rencontrés et enchaînez par la Rue Notre-Dame ; vous rejoindrez la maison du Fleuve. De retour sur les berges, virez à gauche le long du fleuve pour rejoindre le carrefour pris à l'aller.

(1) Tournez à gauche, traversez la D20 et continuez en face pour rallier votre point de départ **(D/A)**.

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-la-peyrute-a-port-sainte-foy/>

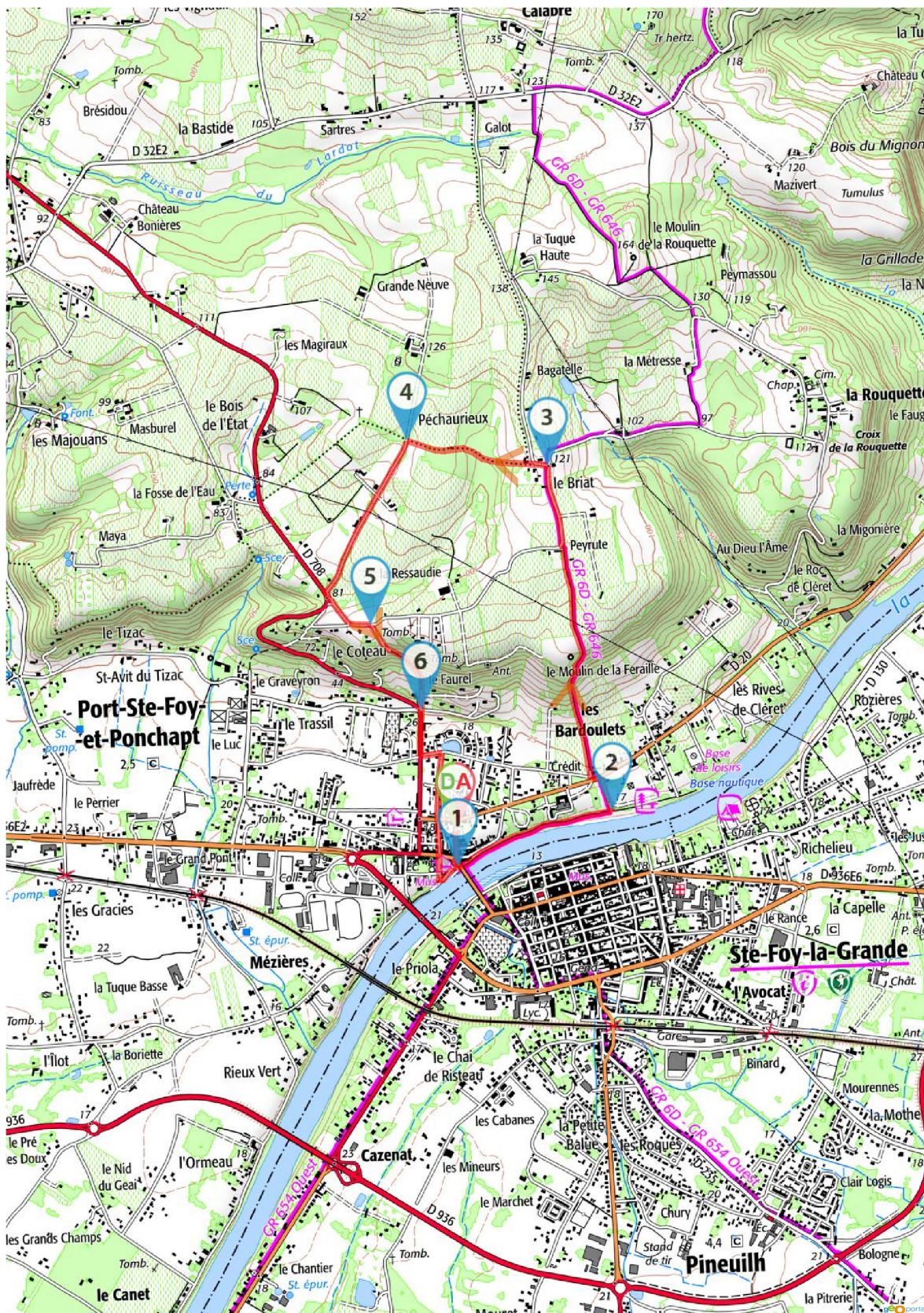
En savoir plus : Office de Tourisme du Pays Foyen - 102 rue de la République 33220 Sainte Foy la Grande

Tel : 0557460300 - Email : tourisme@paysfoyen.fr - Site internet : <http://www.tourisme-dordogne-paysfoyen.com/>

Points de passages

- D/A Parking de la Mairie**
N 44.844231° / E 0.210493° - alt. 18m - km 0
- 1 Voie sur berges - Dordogne (rivière)**
N 44.842872° / E 0.210637° - alt. 16m - km 0.16
- 2 À gauche Rue du Passeur**
N 44.844978° / E 0.218834° - alt. 13m - km 0.86
- 3 À gauche au carrefour**
N 44.858006° / E 0.215417° - alt. 119m - km 2.4
- 4 À gauche à la sortie du bois**
N 44.858971° / E 0.207912° - alt. 115m - km 3.02
- 5 À droite sur le sentier des Carrières**
N 44.852013° / E 0.205981° - alt. 89m - km 4
- 6 Tout droit le long de la D708**
N 44.848804° / E 0.208664° - alt. 31m - km 4.45
- D/A Parking de la Mairie**
N 44.844222° / E 0.210497° - alt. 18m - km 5.54

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2021 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

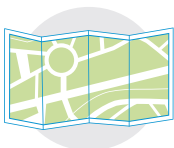
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.